

Adresse du siège :

Maison des associations
Place du 1^{er} mai
81100 CASTRES-France

E-mail : castres@lespigeonsvoyageurs.fr
WEB : www.lespigeonsvoyageurs.fr

Association loi 1901, créée en 1926
Enregistrement : - RNA : W812001820 - FCF 81830
SIRET : 752 008 086 00015 SIREN : 752 008 086 APE : 9499Z



Castres le 01/01/2024

SAISON 2024

Règlement des concours inter-sociétés

1 Abréviations

| | |
|------------------|--|
| PVC : | Les Pigeons Voyageurs de CASTRES. |
| Inter-sociétés : | « La Colombe Albigeoise » et « les Pigeons Voyageurs de CASTRES ». |
| PSA : | Pigeon Sport Agenais. |
| 17°RC : | 17° Région Colombophile. |
| FCF : | Fédération Colombophile Française. |

2 Application du règlement

Ce règlement est subordonné au règlement des concours nationaux (FCF).

Les dispositions du présent règlement et conditions d'organisation sont applicables à tous les amateurs et sociétés participant aux concours organisés par PVC (*Se reporter aux conditions spécifiques pour les concours organisés par PSA, 17°RC*).

Le fait de participer aux concours engage chacun, sans réserve, au respect du présent règlement.
Ce règlement sera joint au programme de la saison sur le site web inter-sociétés.

3 Programme de la saison

Le programme de la saison est diffusé sur le web inter-sociétés avec tous les détails.

- Jours, concours, organisateurs, catégories, lieux ramassage, nombre pigeons par panier,...

4 Amateurs ou clubs externes

L'invitation sur les concours est à demander à castres@lespigeonsvoyageurs.fr au moins 7 jours avant la mise en loges.

- Frais 25€00/panier

5 « Concours-joker »

Un « concours-joker » est un concours qui sera totalement effacé pour un amateur dans les calculs des championnats. (*Concours non joué par l'amateur, mauvais résultats, choix de l'amateur, ...*).

Un « concours-joker » n'est valide que si au moins 3 amateurs enlogent des pigeons sur ce concours. Pour chaque amateur il y a un « concours-joker » obligatoire.

Ex : si 12 concours sont joués, 11 concours sont comptabilisés par amateur au championnat.

6 Championnats/AS-Pigeon :

6.1 Catégorie « vieux pigeons »

- Un championnat général (V+DF+FD)
 - Récompenses aux 5 premiers
- Un As-Pigeon (**V uniquement**)
 - Récompense au premier

6.2 Catégorie « Jeunes pigeons »

- Un championnat
 - Récompenses aux 5 premiers
- Un As-Pigeon
 - Récompense au premier

6.3 Détails

- Tous les concours au programme joués comptent pour les championnats sauf :
- Les concours avec un lâcher en secteur,
 - Un « concours-joker » par amateur et par championnat.
- Validité des championnats : au moins 4 concours joués

7 Calculs championnats-AS-Pigeon

Les distances communiquées par la FCF sont les distances de références (elles peuvent cependant être rectifiées si le point de lâcher est modifié).

Les classements sont établis à la vitesse réelle exprimée en mètre/minute (m/min) (sans correction de temps morts ou 800m/min).

Ex : Concours de Bordeaux/Castres 262kms en 3H10 --> 1378.94m/min (82.73km/h)

Tous les pigeons constatés sont sur le classement, marquant des points ou pas !

Nombre de pigeons à classer = 50% des pigeons enlogés (les autres sont hors concours)

Ex : 435 pigeons enlogés --> 435/2 --> 217.50 --> 218 pigeons pouvant marquer des points.

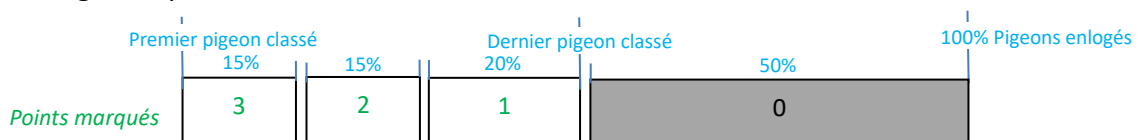
Le nombre de points du pigeon = ((Nombre de pigeons à classer – La Place du pigeon + 1) x 100 / Nombre de pigeons à classer).

Ex : le pigeon fait 27 ième du concours de 435 pigeons --> ((218-27 + 1) x 100/218) --> 88.07 points marqués par le pigeon

Cumul des points à chaque concours pour As-Pigeon.

7.1 Points championnats :

Les championnats sont calculés par addition **des points** des 2 premiers pigeons classés par concours et par amateur. Un pigeon classé peut faire marquer 1, 2 ou 3 points au championnat de l'amateur suivant la règle ci-après :



Ex : Sur un concours de 100 pigeons :

Le 5° pigeon marque 3 points au championnat

Le 33° pigeon marque 1 point au championnat

Le 51° pigeon ne marque pas de point

En cas d'égalité sur le nombre de point du championnat, c'est le nombre de points/pigeon qui départage.

8 Les épreuves olympiques 2024

Les épreuves olympiques sont constituées chacune de 3 concours (courses).
Les champions olympiques recevront un trophée en lien avec les JO PARIS 2024.

8.1 Epreuve « sprint sénior olympique » :

05/05/2024 Vieux - Marmande

19/05/2024 Vieux - Mont de Marsan

01/06/2024 Vieux - Langon

- Un champion Olympique = Pigeon plus rapide (*Vitesse moyenne des 3 concours*) ET régulier (*ayant eu 3 prix*)

8.2 Epreuve « sprint junior olympique » :

30/06/2024 Jeunes - Pujols

07/07/2024 Jeunes - Marmande

12/07/2024 Jeunes - Langon

- Un champion Olympique = Pigeon plus rapide (*Vitesse moyenne des 3 concours*) ET régulier (*ayant eu 3 prix*)

8.3 Epreuve « triathlon olympique » :

26/05/2024 Vieux - Ile Oléron

- Un champion olympique = Pigeon plus rapide (*Pas de cumul de trophées possible dans cette même épreuve*)

09/06/2024 Vieux - Ile Ré

- Un champion olympique = Pigeon plus rapide (*Pas de cumul de trophées possible dans cette même épreuve*)

23/06/2024 Vieux - Ile Noirmoutier

- Un champion olympique = Pigeon plus rapide (*Pas de cumul de trophées possible dans cette même épreuve*)

8.4 Epreuve « marathon olympique » :

02/06/2024 Vieux – Falaise

- Un champion olympique = Pigeon plus rapide (*Pas de cumul de trophées possible dans cette même épreuve*)

16/06/2024 Vieux – Carentan

- Un champion olympique = Pigeon plus rapide (*Pas de cumul de trophées possible dans cette même épreuve*)

13/07/2024 Vieux - Canappeville

- Un champion olympique = Pigeon plus rapide (*Pas de cumul de trophées possible dans cette même épreuve*)

9 Trophées spécifiques à P.V. CASTRES

Le premier amateur de P.V. CASTRES au championnat général jeunes remportera un trophée en hommage à Monique et Claude LOUCHET.

Le premier amateur de P.V. CASTRES au championnat général vieux remportera un trophée en hommage à Bernard GAU.

10 Les lâchers

Les permis de lâcher sont demandés par l'organisateur des concours.

Les lâchers peuvent être en secteur suivant le programme.

Les pigeons jeunes et vieux sont lâchés ensemble.

La validation, le report ou l'annulation d'un lâcher sont décidés par :

- Un membre de P.V. CASTRES,
- Un membre de la Colombe Albigeoise,
- Le responsable de lâcher.

11 Les ramassages

Les heures sont indiquées sur le programme et doivent être respectées.

Une aide doit être apportée aux convoyeurs pour décharger/charger les paniers

Les feuilles de jeux seront correctement remplies avec la longitude et latitude de chaque colombier et seront fournies au convoyeur lors du ramassage. Le paiement des frais de mise en loges doit être joint à cette feuille de jeux à l'ordre de P.V. CASTRES.

12 Les pigeons

Tout pigeon mis en loges doit, être vacciné, avoir une bague adresse et une bague matricule avec le logo FCI, avoir une bague concours électronique ou caoutchouc, et être inscrit sur une feuille de jeux. L'amateur fournira l'attestation de vaccination de ses pigeons et la facture d'achat du vaccin dès le premier concours joué.

13 Les paniers

Les paniers plastique de mise en loges ont des fonds en carton (à l'intérieur). Ils sont marqués devant et derrière avec le nom du concours, le nombre de pigeons, le sexe (M/F), et le nom de la société. Le nombre de pigeons/panier est indiqué sur le programme. Les paniers doivent être "plombés" !

14 Clôture des concours, constatation, et dépouillements

Clôture des concours (*sauf conditions exceptionnelles*) :

- | | |
|----------------------------|----------|
| <input type="radio"/> J, V | Jour J+0 |
| <input type="radio"/> DF | Jour J+1 |
| <input type="radio"/> FD | Jour J+2 |

Toutes les feuilles de dépouillement seront transmises au classificateur avec une copie à castres@lespigeonsvoyageurs.fr et sous forme électronique (.pdf ET .xls) au plus tard à 21H00 le jour de la clôture du concours. (*Même pour les amateurs ayant enlogé mais pas constaté*).

Seuls les amateurs constatant électroniquement peuvent télétransmettre les résultats avec le matériel adapté.

15 Les cas imprévus

Les cas imprévus seront traités par :

- Un membre de P.V. CASTRES,
- Un membre de la Colombe Albigeoise.